

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

**Sous-direction C
BUREAU C3**

**INSTRUCTION N° 82-74-B1
du 26 avril 1982**

(Texte publié au *Bulletin officiel de la Comptabilité publique*)

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :	
n°	du
n°	du
n°	du
n°	du
Cette instruction a été abrogée par l'instruction :	
n°	du

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

Extension à certaines communes, agglomérations ou districts urbains. Modification de taux

DOCUMENTS A ANNOTER

- Instruction n° 85-073-E1 du 20 septembre 1972.
- Instruction n° 74-106-B-R1 du 17 juillet 1974.
- Instruction n° 74-158-B du 9 décembre 1974.
- Instruction n° 75-43-B1 du 21 mars 1975.
- Instruction n° 75-60-B1 du 29 avril 1975.
- Instruction n° 75-86-B1 du 27 juin 1975.
- Instruction n° 76-79-B1 du 11 mai 1976.
- Instruction n° 76-121-B1 du 12 août 1976.
- Instruction n° 77-4-B1 du 11 janvier 1977.
- Instruction n° 78-23-B1 du 26 janvier 1978.
- Instruction n° 78-82-B1 du 18 mai 1978.
- Instruction n° 78-114-B1 du 31 juillet 1978.
- Instruction n° 79-8-B1 du 23 janvier 1979.
- Instruction n° 79-43-B1 du 29 mars 1979.
- Instruction n° 79-117-B1 du 20 août 1979.
- Instruction n° 79-190-B1 du 19 décembre 1979.
- Instruction n° 80-72-B1 du 1^{er} avril 1980.
- Instruction n° 82-21-B1 du 21 janvier 1982.

Est notifié, ci-après en annexe, le texte de la circulaire n° B-6B-43 en date du 29 mars 1982 relative au versement destiné aux transports en commun.

Messieurs les comptables voudront bien faire application des dispositions contenues dans cette circulaire.

Pour le directeur de la Comptabilité publique :
Le sous-directeur chargé de la sous-direction C,
Guy SALLERIN.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION
GT
33

RGP	PGT	TPG	TGAP	TGC	TGE	SR
ACSR	BA	EPA	EPI	EPSC	SIA	

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction du Budget

CIRCULAIRE N° B-6B-43 EN DATE DU 29 MARS 1982
relative au versement destiné aux transports en commun

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES CHARGÉ DU BUDGET,

à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient de modifier selon les indications suivantes les circulaires diffusées par mon administration en ce qui concerne le champ d'application du versement de transport :

COMMUNES CONCERNÉES	DATE D'EFFET	TAUX de versement
<p><i>Agglomération nantaise :</i></p> <p>Basse-Goulaine et Bouguenais;</p>	1-10-81	1,50 %
<p><i>District de l'Artois :</i></p> <p>Annezin-les-Béthune; Barlin; Béthune; Beuvry; Bruay-en-Artois; Drouvin-le-Marais; Essars-les-Béthune; Fouquereuil; Fouquières-les-Béthune; Gosnay; Haillicourt; Hersin-Coupigny; Hesdigneul-les-Béthune; Hinges; Houchin; Houdain; Labeuvrière; Labourse; Labuissière; Lapugnoy; Maisnil-les-Ruitz; Nœux-les-Mines; Oblinghem; Ruitz; Sailly-Labourse; Vaudricourt; Vendin-les-Béthune; Verquigneul; Verquin.</p>	1-01-82	1,00 %

COMMUNES CONCERNÉES	DATE D'EFFET	TAUX de versement
<i>Agglomération de Montpellier :</i> Castelnaud-le-Lez; Clapiers; Le Crès; Jacou; Juvignac; Grabels; Montferrier-sur-Lez; Lattes; Palavas; Perols; Saint-Jean-de-Vedas; Vendargues.	1-01-82	1,00 %
<i>Région de Valenciennes :</i> Bellaing et Oisy.	1-12-81	1,00 %

Diffusion : 400 exemplaires.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur les modifications ci-après apportées au taux dudit versement :

COMMUNES CONCERNÉES	DATE D'EFFET	TAUX de versement
Régions annecienne	1-01-82	0,70 %
Agglomération stéphanoise	1-01-82	1,20 %
Agglomération rouennaise	1-01-82	1,00 %
Agglomération de Bayonne	1-03-82	1,00 %

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du Budget,

Par empêchement du directeur du Budget :

Le sous-directeur,

Bertrand DE GALLE.